

Vivre dans la dignité

Paul-André Deschesnes - 25 juin 2010

Pendant que le gouvernement provincial annonce pour l'automne un grand débat national sur l'euthanasie, nos grands ténors biaisés et tordus (syndicats, associations de retraités, partis politiques alambiqués, associations maçonniques, mouvements de tout acabit à saveur laïque et athée, associations de médecins, « savants » professeurs d'université, etc.) ne cessent de proclamer sur toutes les tribunes, l'urgente nécessité de légaliser l'euthanasie. Les dés seraient-ils pipés d'avance ?

Face à ce déferlement médiatique à sens unique un mouvement vient d'être créé pour contrer le diabolique message de tous ces croque-morts de la « belle mort ».

« Vivre dans la Dignité » a lancé sa campagne de recrutement le 22 juin 2010. On invite les citoyens du Québec à se tenir debout dans ce combat à finir contre l'euthanasie qu'il faut rejeter à tout prix.

Mme Linda Couture, directrice de ce mouvement en faveur de la vie, affirme (CNW, Telbec, 29 juin 2010) : « Donner la mort par euthanasie ou par suicide assisté, c'est tuer. Nous ne pouvons pas permettre que l'acte de tuer soit reconnu comme un soin dans notre système de santé au Québec.

Elle invite les citoyens à se réveiller et à envoyer au gouvernement et aux députés, les commentaires appropriés qui affirmeraient que l'on refuse la culture de la mort, qu'on exige les meilleurs soins possible en fin de vie, ainsi qu'un accès facile aux soins palliatifs.

Le Dr André Bourque, président de « Vivre dans la Dignité », présentera un mémoire dans ce sens lors de la consultation à l'automne devant la Commission parlementaire itinérante.

Toutes ces auditions publiques seront-elles de la poudre aux yeux ? Ne sommes-nous pas en face d'une odieuse diversion pour faire entériner sans discussion une décision déjà prise par le gouvernement et réclamée par l'opposition officielle ? « Vivre dans la Dignité » soupçonne même le gouvernement Charest de bientôt « légaliser dans les faits ces meurtres médicaux en ordonnant aux procureurs de la Couronne du Québec de ne pas porter d'accusation contre les médecins qui mettraient volontairement et directement un terme à la vie de personnes en phase terminale, vieillissantes ou lourdement handicapées. »

Un tollé général peut encore arrêter ce massacre qui pointe à l'horizon. Même si la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que la Fédération des médecins omnipraticiens tentent



photo CNS

de manipuler l'opinion publique en faveur de l'euthanasie avec leurs sondages bidon (20% des médecins ont répondu !!!), il ne faut pas se laisser leurrer par ce battage médiatique.

Le bon peuple va-t-il, comme dans le faux débat sur l'avortement, se laisser prendre au piège d'une meute qui a bien hâte de se faire hara-kiri au moment jugé opportun ?

Tous ceux et celles qui croient à la vie doivent appuyer [Vivre dans la Dignité](#) avant qu'il ne soit trop tard.

Commentaire – 19 février 2011 à 10h15

Lettre envoyée au ministre de la santé

Si le gouvernement du Québec décide de passer la loi pour la décriminalisation de l'euthanasie, j'espère qu'il aura le courage d'assumer sa décision, en appelant les choses par leur vrai nom pour ne pas induire les citoyens en erreur. Je m'explique : Tous les citoyens veulent mourir dignement.

Mourir dignement, ce n'est pas hâter sa mort par le suicide assisté, en demandant à un médecin de nous injecter un produit létal, un poison pour nous euthanasier, comme on le fait dans certains pays aux prisonniers. Ici on parle du droit de tuer et d'être tué.

Mourir dignement, c'est accepter courageusement d'aller au bout de sa condition humaine et de mourir d'une mort naturelle. Chaque personne doit se sentir libre :

- de refuser l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire l'arrêt des traitements;
- de demander aux médecins de la soulager en utilisant de la morphine

J'ose espérer que le Gouvernement ne fera pas non plus une campagne de promotion auprès des citoyens pour encourager le suicide assisté en l'appelant « Mourir dans la dignité » et en intégrant ce type de meurtre dans les « Soins de santé » pour que ce soit plus vendeur. Ceci ne fera qu'encourager les personnes vulnérables à le demander.

Les personnes malades, handicapées, isolées qui lancent ce cri de désespoir « Je veux mourir », ont besoin d'être soulagées physiquement de leur douleur mais aussi d'être entourées, accompagnées, par les proches. C'est à chacun de nous d'être à leur écoute et de les reconforter, car un jour ce sera notre tour !

Monique Khouzam-Gendron

source :

<http://www.enligneto.com/padeschenes/27787-vivre--dans-la-dignite>